AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C0687
FR0011271600-FS0324

22 mai 2015

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

FERMENTALG

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 21 mai 2015, BPI Groupe, établissement public à caractère industriel et commercial, ci-après dénommé « EPIC BPI-Groupe » (27-31 avenue du Général Leclerc - 94710 Maisons Alfort Cedex) a déclaré avoir franchi en baisse, le 18 mai 2015, par l'intermédiaire (i) de Bpifrance Participations SA, société dont il détient indirectement le contrôle au travers de la société BPI Groupe SA[1], et (ii) de Bpifrance Investissement[2], le seuil de 15% des droits de vote de la société FERMENTALG et détenir indirectement 1 916 052 actions FERMENTALG représentant autant de droits de vote, soit 16,00% du capital et 13,14% des droits de vote de cette société[3], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
EPIC BPI-Groupe (à titre direct)	0	ns	0	ns
EPIC BPI-Groupe (à titre indirect par l'intermédiaire de Bpifrance Participations SA (ex FSI))*	661 052	5,52	661 052	4,53
Bpifrance Investissement[2]	1 255 000	10,48	1 255 000	8,61
Total (actions et droits de votes possédés et détenus au titre de l'assimilation)	**1 916 052**	**16,00**	**1 916 052**	**13,14**

* Bpifrance Participations (ex FSI) est détenue à 100% par BPI-Groupe SA

Ce franchissement de seuil d'une augmentation du nombre total de droits de vote de FERMENTALG.

[1] BPI Groupe SA est contrôlée conjointement à 50% par la Caisse des dépôts et consignations et à 50% par l'EPIC BPI-Groupe.
[2] Société contrôlée par Bpifrance Participations SA et agissant pour le compte du FCPI Ecotechnologies.
[3] Sur la base d'un capital composé de 11 976 091 actions représentant 14 582 091 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.